

nitif, et c'est pourquoi nous le retrouvons à peu près avec ses fossiles les plus lourds.

D'après cette explication de M. Lehon, les grands mammifères dont nous retrouvons les débris n'auraient pas vécu de la flore des terrains tertiaires de notre localité. Cette formation tertiaire d'ailleurs est bien antérieure au diluvium, et il est probable qu'elle a été plusieurs fois dénudée par les irrptions périodiques et successives des eaux, si on en juge toujours par la théorie Adhémar et Lehon.

HARANT.

**Rapport présenté par M. Barbey
sur une Inscription trouvée dans l'Eglise de Coupru.**

Messieurs,

En visitant l'église de Coupru, canton de Charly, j'ai trouvé sur l'un de ses murs intérieurs une inscription à la main tracée à la pointe en caractères du quinzisième ou seizième siècle; elle est ainsi conçue :

ant que ci-bas feras,
r, le pain tu mangeras.

Le commencement de ces deux vers a été gratté, mais peut se rétablir ainsi :

Suivant que ci-bas feras,
Pêcheur, le pain tu mangeras.

Cette inscription, qui n'est que la traduction versifiée de l'axiome : « A chacun selon ses œuvres, » ne présente aucun intérêt historique. Son auteur est inconnu, et l'attention ne se fixe sur elle que par la curiosité qui s'attache naturellement à la conservation pendant plusieurs siècles, de caractères destinés à être fugitifs et passagers.

Si nous aimons à nous arrêter un moment sur ces traces d'un autre âge, c'est qu'en effet, les inscriptions de cette nature mettent l'esprit du lecteur en communication directe avec l'âme de celui qui les a formées, en provoquant peut-être les méditations plus profondément que les inscriptions gravées. Celles-ci sont le résultat d'un travail d'esprit, tandis que celles-là sont celui de l'inspiration du moment. On cherche l'intention de l'auteur, on suppose la situation d'esprit qui a guidé sa main, et si la pensée est grave et sévère, si surtout elle se trouve exprimée dans un lieu qui prête à la rêverie, tel qu'une église, les murs d'un couvent, les ruines imposantes d'un vieux château, l'on éprouve un charme quelquefois attendrissant à déchiffrer cette énigme archéologique.

Les inscriptions à la main, sans être communes, ne sont cependant par rares, mais la plupart du temps elles ne présentent que peu d'intérêt ; ce sont presque toujours des noms inconnus que leurs possesseurs ont tracés dans les endroits souvent les plus inaccessibles d'un monument pour prolonger leur personnalité qui serait, sans cette précaution, restée dans le plus profond oubli, témoins ces touristes anglais qui n'ont pas craint de salir de leurs noms ignorés la Colonne de Pompée par des lettres d'un mètre de hauteur tracées au péril de leur vie à vingt mètres au-dessus du sol, avec un ignoble goudron, sans rougir de rompre ainsi par un noir et hideux collier la teinte harmonieuse que le temps et le ciel de l'Égypte avaient imprimée à ce gracieux monument de l'antiquité.

J'ai relevé l'inscription de Coupru et j'en mets le calque sous vos yeux.

À voir sa régularité l'on pourrait croire qu'elle faisait partie d'une série de sentences dogmatiques qui auraient été tracée le long des murs de l'église ; je ne le pense pas : outre que je n'ai remarqué nulle trace d'inscription identique dans l'église, cette inscription est placée sous le clocher, dans un endroit obscur, ne contient aucune trace de la couleur rouge ou noire avec laquelle on l'aurait peinte pour la rendre plus apparente si elle avait eu cette destination. J'aime mieux supposer qu'elle est l'expression d'une âme honnête qui rappelait à l'humanité que la justice divine a toujours l'œil ouvert sur les actions des mortels et qu'elle distribue même ici-bas à chacun selon ses œuvres.

Quoiqu'il en soit, c'est le calqué de cette inscription qui m'a suggéré l'idée de vous faire connaître une résolution prise dès l'année 1854 par les Sociétés académiques de Laon et de Saint-Quentin et par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Sur la proposition de M. Gomart, de Saint-Quentin, ces trois Sociétés ont formé le projet de publier à frais communs toutes les inscriptions remarquables, épitaphes ou ex-voto qui se trouvaient dans le département de l'Aisne avant 1789. La Société de Saint-Quentin se chargeait du travail pour les deux arrondissements de Saint-Quentin et Vervins, celle de Laon pour l'arrondissement de Laon et celle de Soissons pour les deux arrondissements de Soissons et Château-Thierry.

Conformément à ces dispositions, la Société de Soissons envoyait dès le mois de février 1852 à tous ses correspondants, à MM. les ecclésiastiques et aux instituteurs, des instructions sur l'importance des inscriptions et sur la manière de les relever. Ces instructions, rédigées par M. l'abbé Poquet, que vous connaissez tous et dont la

compétence ne sera pas récusée dans l'arrondissement de Château-Thierry, sont contenues dans le tome VI^e du *Bulletin de la Société de Soissons*, page 49, et renferment de précieuses indications pour l'estampage et l'impression de toutes les inscriptions dont on veut prendre l'empreinte.

Ce travail a été commencé, l'on s'est mis à l'œuvre et les archives des trois Sociétés renferment le relevé et l'estampage de nombreuses inscriptions prises partout, sur les peintures ou sur les édifices, sur les statues, sur la toile, sur l'ivoire, la pierre, le papier, le bois et le parchemin, mais je ne sache pas que notre arrondissement ait été profondément exploré par nos collègues des autres Sociétés. Notre arrondissement, il est vrai, n'est pas aussi riche que ceux de Soissons et de Laon, mais il renferme encore néanmoins bien des monuments d'un ordre secondaire dont l'étude peut nous révéler des richesses inconnues, des faits importants pour l'histoire.

Déjà de son temps, Dom Carlier se plaignait de la perte d'une infinité de pierres tombales que les fabriques sciaient pour refaire le pavage des églises; que dirions-nous maintenant que la Révolution de 93 a passé sur elles? Cependant il en reste encore à recueillir, tout n'a pas été détruit; mais il faut se hâter, car les causes de destruction se présentent tous les jours et le champ qui reste à glaner se dépouille peu à peu.

En conséquence, sans préjuger la question de savoir si vous jugerez à propos de vous associer au projet formé pour la publication des inscriptions du département de l'Aisne, j'ai l'honneur de vous proposer d'engager les membres de la Société à recueillir les inscriptions de l'arrondissement de Château-Thierry et à estamper celles qui paraîtraient avoir le plus d'importance au point de vue de l'art graphique et du dessin et d'en faire le dépôt dans les archives.

Lorsque cette collection serait assez complète pour en tirer parti, vous auriez alors à décider celui qu'il serait convenable de prendre, soit pour une publication particulière à l'arrondissement, soit pour une association à la publication générale des inscriptions départementales.

En attendant, la plupart des membres de votre Société trouveront dans ce travail un aliment à leur désir d'être utile à la science archéologique. Les recherches faites à ce sujet dans nos églises et sur tous nos monuments, pourraient éveiller d'autres idées et donner lieu à des études qui viendraient alimenter nos séances. Enfin, je ne doute pas que cette idée, si elle est adoptée, ne donne à nos travaux une impulsion et un intérêt d'autant plus dignes de votre attention qu'elle aura pour but de sauver de l'oubli et de faire connaître des monuments qui peuvent servir de matériaux importants à l'histoire de notre pays.

BARBEY.